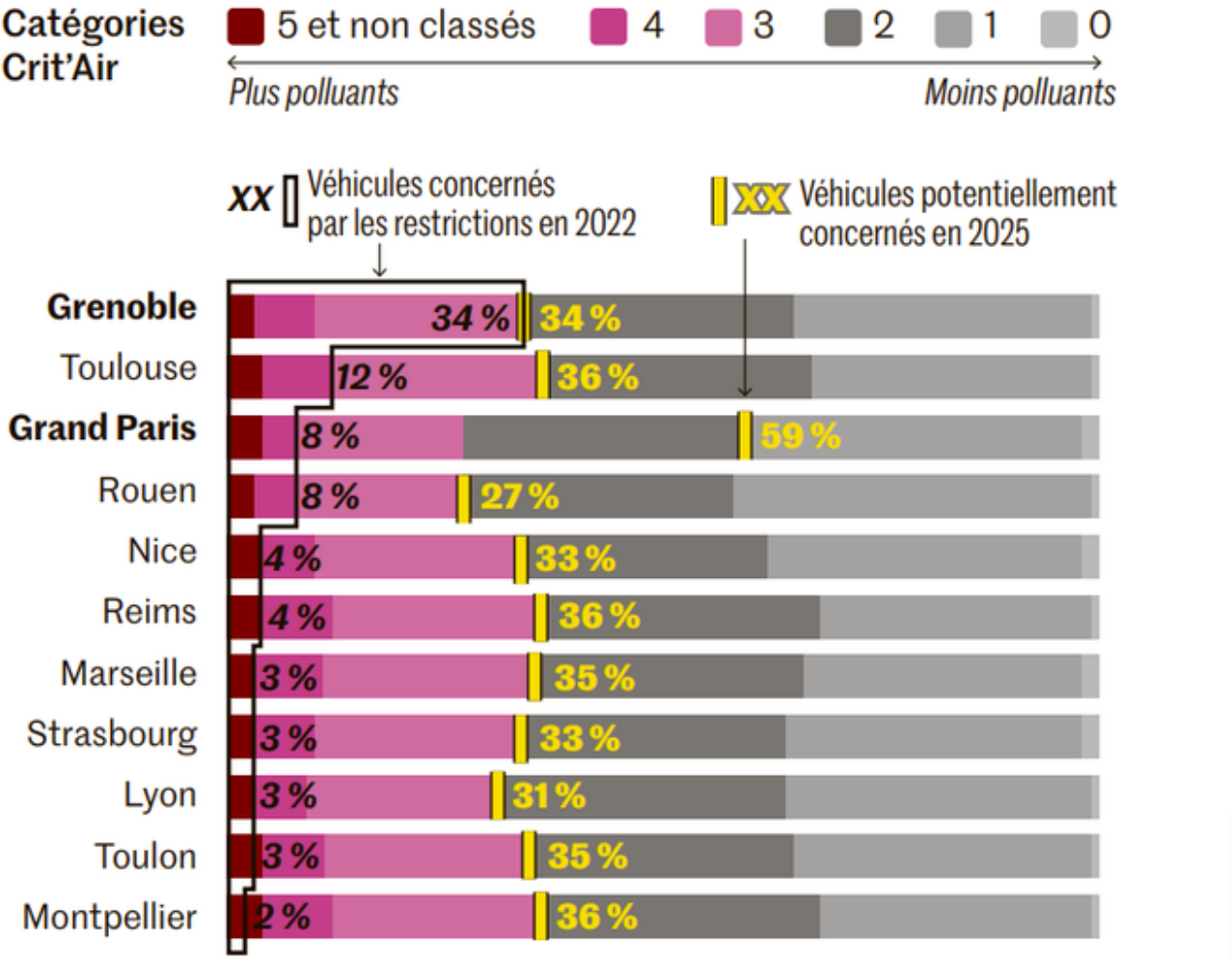
ZFE : Une voiture sur trois interdite à Grenoble dès cette année, plus de la moitié des voitures prohibées à Paris dès 2026 (MàJ)

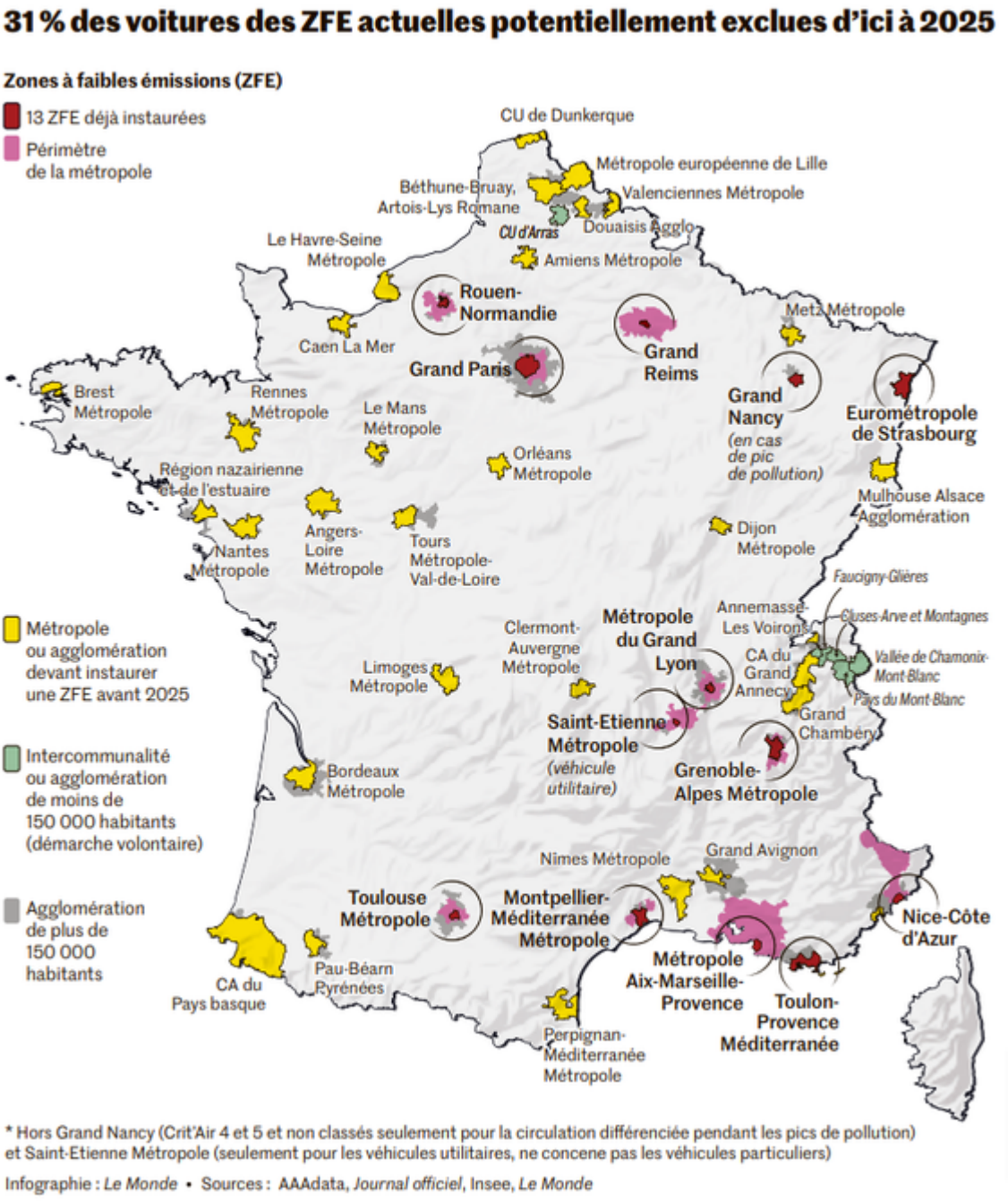
29/10/2022 à 21h33



Quels véhicules seront interdits entre 2022 et 2025 ?

Part des véhicules de particuliers concernés, dans 11 ZFE* déja instaurées, en % du parc automobile particulier en 2022





A Nice aussi, la colère gronde. La ZFE s'étend le long du littoral, sur une petite parcelle de la ville. « Une ZFE ? C'est quoi, encore, ce truc-là ? », demande Marianne, en empilant ses courses dans son coffre. Non, elle n'a pas vu les panneaux. Son véhicule a 20 ans et tourne au diesel. En théorie, dès 2024, sa « titine » n'aura plus le droit de cité dans ce coin du Vieux-Nice. « C'est ça… je ne me gênerai pas », dit-elle. **Comme elle, 42 % des propriétaires de véhicules Crit'Air 4 ou 5 (diesels d'avant 2006) se disent prêts à braver l'interdit, dans un sondage OpinionWay pour Aramisauto – un vendeur de voitures d'occasion –, réalisé auprès d'un**

millier de Français employés ou ouvriers. Chaque publication de Nice-Matin sur les interdictions à venir génère des centaines de commentaires haineux sur les groupes Facebook des roulants des Alpes-Maritimes, qui ont pris la relève de ceux de « gilets jaunes ».

A Rouen, où la ZFE est effective depuis le 1er septembre, interdisant la circulation ou le stationnement des véhicules Crit'Air 4 et 5, ainsi que des non-classés, même les écolos ont rejoint le combat. Une manifestation, à l'initiative de syndicats et d'associations telles que Greenpeace ou Les Amis de la Terre, a rassemblé plusieurs centaines d'opposants dans le centre-ville, début septembre. « La défense de l'environnement mérite mieux que des mesures punitives et discriminatoires qui ne s'attaquent pas aux vraies causes et sanctionnent le droit à la mobilité des populations », ont martelé les organisateurs.

(…)

Le Monde

25/10/2022

Plus de 40% des automobilistes concernés par les zones à faibles émissions (MàJ : mise en place d'un système de "contrôle sanction automatisé" avec amende pouvant atteindre 750 euros)

A la suite du premier comité ministériel de suivi des zones à faible émission (ZFE) qui s'est tenu mardi 25 octobre, le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu a

annoncé la mise en place d'un système de "contrôle sanction automatisé" contre les véhicules trop polluants interdits dans les agglomérations concernées par le dispositif d'ici au second semestre 2024. Les amendes ne concerneront dans un premier temps que les véhicules Crit'Air 5. D'ici 2025, les véhicules crit'Air 4 puis 3 seront progressivement sanctionnés.

Les ZFE concernent d'ores et déjà 11 agglomérations françaises et doit en englober 43 a total d'ici le 1er janvier 2025. Les nouvelles ZFE, qui comptent au moins 150.000 habitants, ont jusqu'à cette date pour se mettre en conformité avec le règlement. […]

Si les collectivités territoriales ont le choix du périmètre et des dérogations possibles, elles doivent toutefois respecter un calendrier progressif d'interdiction de circulation dès lors que les normes de qualité de l'air fixées au niveau européen sont dépassées.

Ainsi, dès le 1er janvier 2023, les véhicules Crit'Air 5 (véhicules diesel produits produits avant 2001) seront concernés. Au 1er janvier 2024, ce sera au tour des Crit'Air 4 (véhicules diesel produits avant 2006) puis des Crit'Air 3 (véhicules diesel produits avant 2011 et véhicules essence produits avant 2006) le 1er janvier 2025.

Y aura-t-il des portiques ou des caméras pour effectuer ces contrôles automatisés ? Le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu assure que les "*caractéristiques techniques des projets retenus seront présentés lorsqu'ils seront connus*". Il annonce d'ores et déjà que les contrevenants s'exposeront à une amende "*théoriquement de classe 4*", soit 750 euros maximum. […]

actu.orange

09/10/2022

Plus de 40% des automobilistes concernés par les zones à faibles émissions

Les automobilistes français s'inquiètent déjà des conséquences des zones à faibles émissions dans les années à venir. Ces ZFE vont prochainement devenir obligatoire dans les grandes villes de plus de 150.000 habitants. Pour certains, ces ZFE pourraient agrandir un fossé social, obligeant les Français à soit changer de voitures soit ne plus rouler du tout. Pierre Chasseray délégué général de "40 millions d'automobilistes" y voit "*une bombe à retardement sociale*". Les plus concernés par ces mesures ne disposent pas du budget nécessaire pour acheter un véhicule propre, malgré les aides gouvernementales

Alors que la grève des raffineries continue et que les stations essence sont prises d'assaut par les automobilistes français, certains s'inquiètent déjà des conséquences des zones à faibles émissions dans les années à venir. Ces ZFE vont prochainement devenir obligatoire dans les grandes villes de plus de 150.000 habitants. Le Journal du Dimanche a révélé que les propriétaires de véhicules thermiques redoutent et anticipent déjà leur mise en place.

"***On est tout simplement en train d'interdire à un Français sur deux, au 1er janvier 2025, de circuler avec sa propre voiture. C'est inacceptable***." affirme Pierre Chasseray.

Selon le délégué général, une protestation pointe son nez à l'horizon. "*Pour 0,03 € de plus sur les carburants, les Français sont tous sortis dehors avec des gilets jaunes. Alors on imagine bien, il y a quand même pas besoin d'avoir fait Polytechnique pour comprendre qu'en interdisant à un Français sur deux de rouler, ça va mal se passer*."

Europe 1

Déjà indispensable pour des raisons de santé publique et de protection de l'environnement, le développement des énergies décarbonées constitue aussi la meilleure arme face à l'explosion des coûts des énergies fossiles. Mais les mesures mises en place dans le cadre de cette transition comportent néanmoins des aspects contraignants à court et moyen terme. Notamment pour les propriétaires de véhicules polluants.

Selon Aramisauto (une entreprise spécialisée dans la vente en ligne de véhicules neufs et d'occasion, filiale du constructeur Stellantis), qui publie chaque année un baromètre sur le marché de l'automobile en France réalisée par OpinionWay, les ménages modestes aux revenus mensuels inférieurs à 2 500 euros net, soit 46 % des actifs, s'inquiètent. L'extension des ZFE (zones à faibles émissions) à toutes les agglomérations de 150 000 habitants d'ici à 2025 implique l'interdiction de circuler au volant de véhicules non propres. Identifiés grâce aux vignettes Crit'Air (voir explications page ci-contre), ces derniers seront bannis du Grand Paris, dans le périmètre de l'A86, dès juillet 2023 pour les Crit'Air3. À Lyon, Montpellier, Grenoble, Rouen ou Strasbourg, les restrictions s'étenderont des critères 5 aux critères 4 l'an prochain.

La France, quatrième pays au monde par le nombre de ZFE, compte 17,5 millions de véhicules classés Crit'Air3 ou plus, ce qui représente… 40 % du parc automobile actuel. Or 75 % des ménages modestes interrogés dans l'étude Aramisauto-OpinionWay se disent dépendants de leur voiture, sans offre alternative de transport pour 60 % d'entre eux, notamment pour se rendre sur leur lieu de travail. **Et 42 %, propriétaires d'un véhicule Crit'Air4 ou 5, se disent déterminés à le conduire malgré l'interdiction à venir.** « *L'étude reflète une vraie fracture, estime Romain Boscher, directeur général d'Aramisauto. Les plus concernés par ces mesures ne disposent pas du budget nécessaire pour acheter un véhicule propre, malgré les aides*

gouvernementales. Car les voitures électriques sont en moyenne 50 % plus chères que les modèles à moteur thermique. »

Le JDD